

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	2
1. Glossaire.....	3
1.1. Déclaration de soupçon (DS ou STR).....	3
1.2. Déclaration de Provenance de Fonds (DPF ou CTR)	3
2. Introduction	4
3. Méthodologie.....	4
4. Le plan d'action.....	5
5. Les règlements intérieurs	5
6. Documents de diagnostic et d'évaluation du personnel	5
7. Présentation et analyse des Statistiques	5
Tableau 1.....	5
7.1. Les Déclarations de provenance de fonds	7
7.2. Déclaration de soupçon (DS) produites par la DOS	9
8. Typologies	11
9. Action de formation du personnel.....	11
9.1. Le blanchiment, les techniques, les saisies et les critères d'alertes	11
9.2. Anti-corruption Forum Academic Criminal Justice Criminal Seminar.....	12
9.3. International Financial Enforcement Seminar	12
9.4. Blanchiment et saisie des avoirs	12
9.5. Comparaison des chiffres pour les trois exercices.....	13
Tableau 2.....	13
10. Conclusion.....	14

Abréviations

AML : Anti Money Laundering

CTR : Cash Transaction Report

DAI : Direction d'Analyse et d'Investigation

DCPJ : Direction Centrale de la Police Judiciaire

DEA : Drug Enforcement Agency

DOS : Direction des Opérations et de Statistiques

DPF : Déclaration de Provenance de Fonds

DS : Déclaration de Soupçon

DTF : Déclaration de Transfert de Fonds

ILEA: International Law Enforcement Academy

INL: International Narcotics & Law Enforcement

PNH : Police Nationale d'Haïti

TRACFIN : Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers

Clandestins

UCREF : Unité Centrale de Renseignements Financiers

USSS: United States Secret Services

1. Glossaire

Dans cette partie, nous explicitons brièvement deux concepts clés qui permettent à l'UCREF de mettre en branle une enquête financière, afin de faciliter aux lecteurs une meilleure compréhension du contenu de ce rapport. Il s'agit de la Déclaration de Soupçon (DS) et de la Déclaration de Provenance de Fonds (DPF). Mais avant, faisons un bref rappel de la mission précise de l'UCREF.

L'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) est un organisme national, créé par la loi du 21 février 2001 sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves, publié dans le Moniteur #97. Cette institution a pour mission précise de recevoir, d'analyser et de traiter les déclarations susmentionnées auxquelles sont tenues toutes personnes physiques ou morales qui, dans le cadre de leur profession réalisent, contrôlent ou conseillent des opérations entraînant des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tout autre mouvement de capitaux et notamment aux établissements de crédit et aux institutions et intermédiaires financiers.

1.1. Déclaration de soupçon (DS ou STR)

La déclaration de soupçon (DS), comme son nom l'indique, est l'acte par lequel une personne physique ou morale autorisée, au regard de la loi anti-blanchiment, communique à l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) des informations mettant en doute une opération financière.

Il est à noter que de nos jours, l'UCREF reçoit les déclarations de soupçon de deux (2) manières :

- 1) De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
- 2) De manière électronique via le système AML

1.2. Déclaration de Provenance de Fonds (DPF ou CTR)

Il importe de faire remarquer que les DS ne constituent pas la seule source de détection du fait de blanchiment. La loi considère également la déclaration de provenance de fonds ou de transaction comme une source permettant aussi de détecter le fait de blanchiment. C'est la raison pour

laquelle les personnes physiques et morales assujetties sont obligées de demander à leurs clients, à partir d'un seuil (HTG 600.000.00 ou son équivalent en monnaies étrangères), de remplir une déclaration de provenance de fonds, dans laquelle le client donne l'origine du montant qui fait l'objet de la transaction. Et, dans un très court délai, les personnes physiques ou morales concernées soumettent la déclaration de provenance de fonds à l'UCREF.

Tout comme la DS, les déclarations de transactions sont reçues de deux façons :

1. De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
2. De manière électronique via le système AML

NB: Les Déclarations de transactions physiques peuvent donner naissance à des soupçons aussi après analyse, au cas où la déclaration faite par le client de l'institution n'est pas conforme à ses activités.

2. Introduction

L'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) dans sa mission de lutter contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme ne cesse de travailler, malgré les difficultés de toute sorte, en vue de mener à bien ses attributions. Vers la fin de l'exercice 2016-2017, pas mal de changements ont été opérés au sein de l'institution. A cet effet, nous avons élaboré un plan d'action qui définit les objectifs de l'institution et les résultats à atteindre au cours des années à venir. Un document de règlements intérieurs a aussi été élaboré dans la perspective de définir les règles de conduite et d'harmoniser les relations. Nous avons également rédigé des documents de diagnostic de l'institution et d'évaluation du personnel. Ce rapport se penchera sur les activités opérationnelles et les différentes réalisations de l'institution au cours de l'exercice 2016-2017.

3. Méthodologie

Pour la rédaction de ce document, les rapports des deux exercices les plus récents, c'est-à-dire ceux de 2014-2015 et 2015-2016, ont été consultés. Nous avons également échangé avec les différentes directions et unités de l'institution à travers une sorte de focus group afin de mieux présenter leurs activités respectives ; ce qui nous permet de construire une suite de données pour

les trois exercices les plus récents afin d’entrevoir l’évolution des principales réalisations de l’institution dans la lutte contre le blanchiment des avoirs dans le pays.

4. Le plan d’action

Un plan d’action a été élaboré dans le sens de doter l’Unité d’intelligence financière du pays d’un outil de planification contenant notamment des actions à entreprendre, des activités en fonction des objectifs visés et surtout des résultats souhaités. Dans ce cas, un ensemble de ressources de toutes sortes sont prévues à la réalisation des actions.

5. Les règlements intérieurs

Au cours du quatrième trimestre de l’exercice 2016-2017, la Direction Générale de l’UCREF avait jugé juste d’élaborer un document de règlements intérieurs dans une démarche de régularisation des relations de travail et qui répond mieux aux exigences de la nouvelle loi organique de l’institution.

6. Documents de diagnostic et d’évaluation du personnel

D’autres documents de planification ont été élaborés au dernier trimestre de l’exercice passé. Ces documents ont servi à diagnostiquer l’Unité afin d’identifier les problèmes menaçant son bon fonctionnement et son efficacité ; et, à évaluer le personnel qui mérite d’être redynamisé afin de standardiser les compétences disponibles. Donc, un questionnaire a été élaboré.

7. Présentation et analyse des statistiques

Tableau 1

Répartition des déclarations suivant les traitements et suivi effectués

Activités	1 ^{er} Trim.	2 ^{ème} Trim.	3 ^{ème} Trim.	4 ^{ème} Trim.	Total
DPF physiques reçues et analysées	36427	42392	36145	30176	145140
DPF physiques classées	10169	19697	22942	11733	64541
DPF physiques saisies	–	–	–	–	0
DPF électroniques recues	79019	79324	64533	105407	328283
DS recues	192	16	87	58	353
DS produites par la DOS	78	46	40	4	168
DS transmises à la DG	69	30	–	–	99

DS traitées et classées	8	-	-	-	8
Requêtes traitées pour BAFE	-	6	3	2	11
Requêtes traitées pour ULCC	-	-	-	-	-
Requêtes traitées pour BAC	-	-	-	-	-
Africa/Europe/Latin America division de l'USAID	-	-	-	-	-

Les données qui sont présentées dans ce tableau montrent surtout les activités réalisées au niveau de la Direction des Opérations et de Statistiques (DOS), et ces Statistiques démontrent une évolution favorable quant aux activités de ladite direction. Les déclarations de provenance de fonds (DPF) analysées, produites et traitées par la DOS dévoilent beaucoup de cas de soupçons et de défaillances constatés dans les transactions de dépassement de seuil.

En ce qui concerne les déclarations de soupçons reçues, nous pouvons remarquer qu'au cours du premier trimestre de l'exercice passé, pas moins de 192 déclarations de soupçons ont été envoyées à l'UCREF par les institutions financières. Au deuxième trimestre, soit du mois de janvier à mars 2017, une baisse de déclarations de soupçons reçues par la Direction Générale a été observée, soit seulement 16 ont été enregistrées ; pour remonter à 87 au troisième trimestre de l'exercice. Pour une raison inconnue, la pente allait redescendre à 58 au quatrième trimestre (réf. tableau 1). Ce qui donne un total de 353 déclarations de soupçons reçues pour l'exercice 2016-2017. Il est important de rappeler qu'il n'y a pas un moment exact pour voir une augmentation des déclarations de soupçons. Ceci dépend surtout d'un mauvais comportement financier des clients qui attire l'attention des officiers de conformité. Cependant, une baisse ou une augmentation des déclarations de soupçon n'est pas sans explication. Cela doit attirer l'attention sur les crimes financiers définis dans la loi de novembre 2013, modifiée par la loi d'octobre 2016.

Huit (8) dossiers ont été traités et classés au cours de l'exercice 2016-2017. Ces dossiers ont été traités au cours du premier trimestre. Des demandes d'informations ont été produites, des informations ont été reçues et analysées pour plusieurs dizaines de cas, ce qui va permettre la finalisation de plusieurs dossiers au cours des prochains mois.

L'UCREF ne fait pas que recevoir et analyser les déclarations de soupçon et de provenance de fonds. Elle collabore avec d'autres institutions étatiques ainsi qu'à des institutions internationales qui évoluent dans le même champ d'activités qu'elle. Ainsi, l'UCREF a traité plusieurs demandes d'informations pour la DCPJ à travers le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE) avec onze (11) requêtes traitées au cours des trois derniers trimestres de l'exercice 2016-2017.

7.1. Les Déclarations de provenance de fonds

Suivant le tableau ci-dessus, au cours de l'exercice 2016-2017, les institutions financières ont fait parvenir 145,140 DPF physiques à l'UCREF dont la totalité a été analysée par la Direction des Opérations et de Statistiques (DOS), par contre, au cours du même exercice, 328,283 DPF ont été reçues de manière électronique via le système AML. Il faut donc comprendre qu'il y a encore du chemin à parcourir puisqu'il est souhaitable pour l'UCREF de recevoir les DPF surtout par la voie électronique afin de faciliter leur traitement. Néanmoins, il faut noter que les DPF électroniques devraient être augmentées grâce à une nette amélioration du système AML (*réf. graphe 1*).

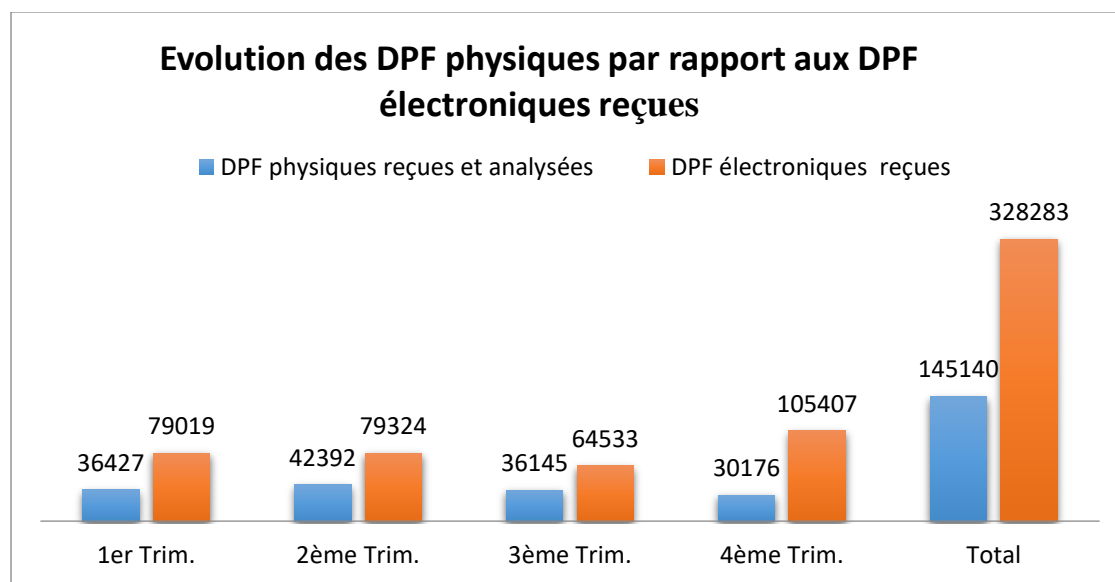
La gestion des DPF physiques, il faut le mentionner, consiste à l'analyse, le tri, le classement et la saisie des déclarations par la DOS, cependant, parmi les 145,140 DPF physiques reçues au cours de l'exercice, aucune d'entre elles n'a été saisie à cause d'un dysfonctionnement du système de saisie, et 64,541 ont été triées et classées soit 44,47 %. L'analyse des DPF Physiques reçues a permis à la Direction des opérations et de statistiques de produire 168 déclarations de soupçon dont 99 ont été transmises à la Direction Générale, soit 58,93 %. Toutefois, il est opportun de faire remarquer qu'au cours de l'exercice 2016-2017, l'UCREF a reçu 328,283 déclarations de provenance de fonds de manière électronique alors qu'au cours du même exercice 145,140 DPF physiques sont reçues. Cette situation s'explique par un mauvais fonctionnement du système AML existant. Voilà une raison qui pourrait servir de prétexte afin d'intervenir à l'amélioration définitive du système qui permettra l'élimination totale du transfert des DPF physiques.

Ce dysfonctionnement du système de saisie existe depuis plusieurs trimestres à cause d'un problème de serveur qui perdure. La Direction Générale est en train de remuer ciel et terre afin de résoudre ce problème qui dure déjà trop. Ce faible pourcentage constaté au niveau du tri et du

classement est une conséquence de la compression du personnel du tri et du classement effectuée au tout début de l'exercice 2016-2017.

Maintenant, nous allons, par un graphique, visualiser l'évolution trimestrielle des DPF reçues par l'unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) suivant la voie de réception.

Graphique 1



Ce graphe nous permet de voir l'évolution des DPF physiques reçues par rapport aux DPF reçues par voie électronique. En effet, suivant ce graphe, au cours du premier trimestre, on a reçu physiquement 36427 DPF contre 79019 DPF reçues par voie électronique.

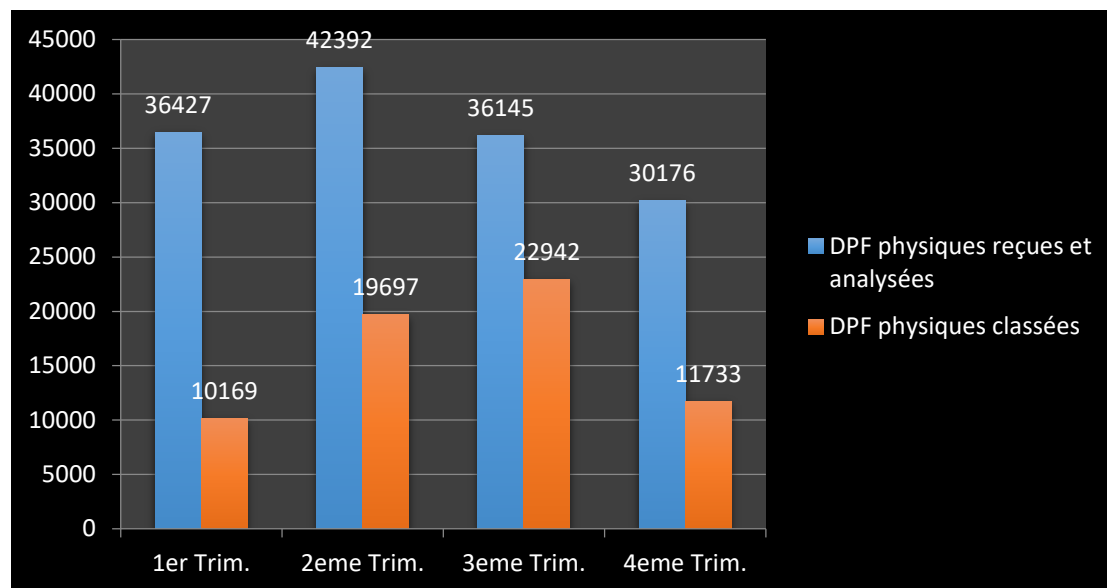
On remarque également que la même chose persiste au cours des quatre trimestres de l'exercice, c'est-à-dire, chaque trimestre, on reçoit moins de DPF physiques que de DPF électroniques.

Au cours de l'exercice, on a reçu 145140 DPF physiques contre 328283 DPF électroniques, soit 183143 DPF électroniques de plus que de DPF physiques. Ce qui traduit sur les 473423 DPF reçues au total au cours de l'exercice, 69 % sont reçues par voie électronique.

Maintenant, visualisons l'évolution trimestrielle du nombre de DPF physiques reçues et classées pour l'exercice 2016-2017 selon le graphique ci-dessous.

Graphique 2

Evolution trimestrielle des DPF physiques et traitées par rapport à celles qui sont classées après aux analyses.



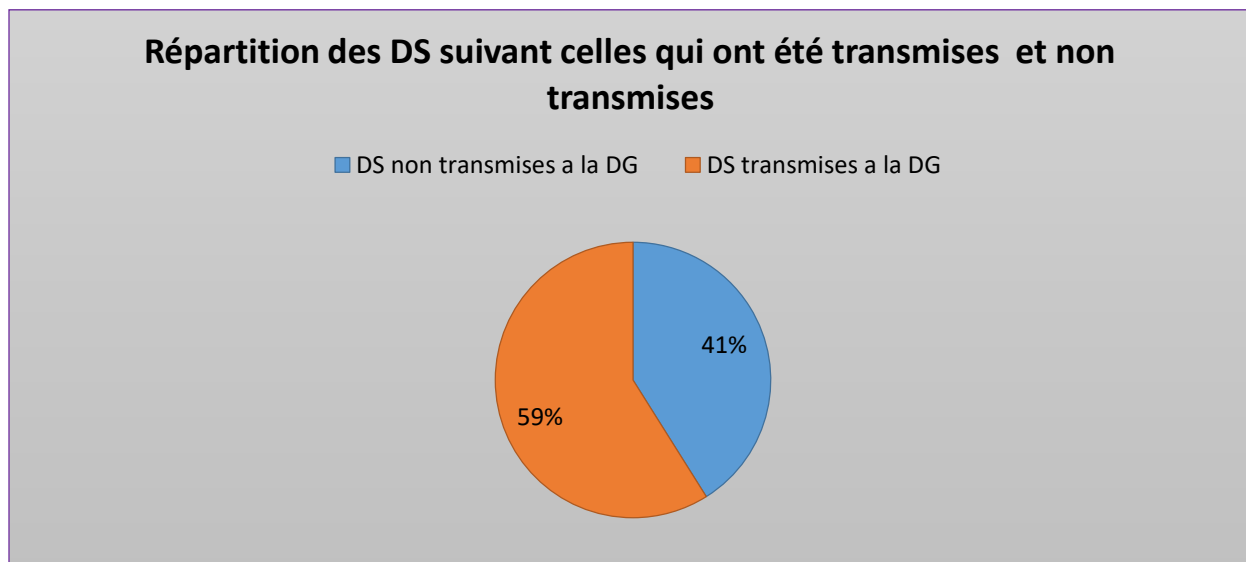
On remarque un écart assez significatif entre les DPF physiques analysées et celles classées. En effet sur les 36,427 PDF physiques reçues et analysées au cours du premier trimestre de l'exercice seulement 10,169 ont été classées soit 27,92 %. Pour le 2^{ème} trimestre sur les 42,392 DPF reçues et analysées, 19,697 ont été classées soit 44,5 %. Sur les 4 trimestres, c'est au cours du dernier trimestre que l'UCREF a reçu moins de Déclarations de Provenance de Fonds (DPF). Et, pour l'ensemble des DPF physiques reçues pour l'exercice, soit 145140, un total de 64541 ont été classées soit 44,47 %.

7.2. Déclaration de soupçon (DS) produites par la DOS

Les déclarations de soupçons (DS) produites par la DOS et les DS transmises à la DG sont, en fait, un mode de suivi nouveau à l'institution. L'analyse des DPF par la DOS permet de questionner les DPF physiques envoyées par les institutions financières et de détecter d'éventuelles sources de blanchiment. Et le *tableau 1* ci-dessus nous indique que la DOS a produit, au cours de l'exercice 2016-2017, un total de 168 déclarations de soupçon, dont 99, soit 58,93 %, ont été transmises à la Direction Générale pour les suites nécessaires.

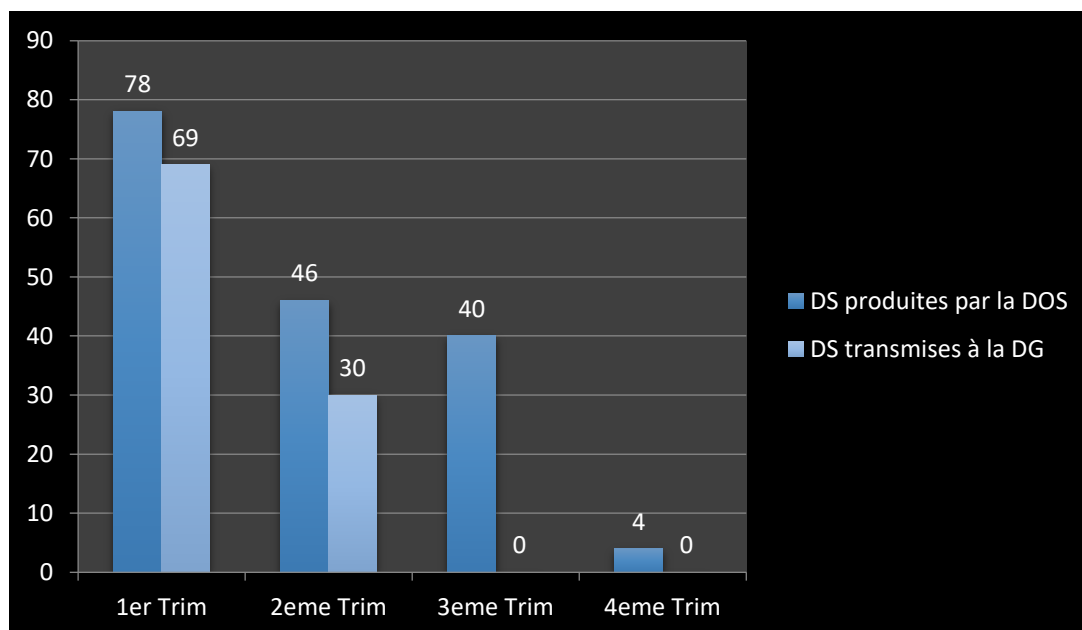
Nous allons visualiser l'évolution trimestrielle des DS produites par l'UCREF au cours de l'exercice.

Graphique 3



Le Diagramme ci-dessus nous montre que sur les 168 DS produites par la Direction des Opérations et de Statistiques au cours de l'exercice 2016-2017, 99 d'entre elles, soit 59 %, ont été transmises à la Direction Générale pour les suites nécessaires.

Graphique 4



Suivant ce graphique, toutes les déclarations de soupçon qui ont été transmises à la Direction Générale ont été transmises au cours du premier semestre de l'exercice, en effet les 99 DS transmises à la Direction Générale parmi celles produites par la Direction des Opérations et de Statistiques (DOS) au cours de l'exercice ont été transmises au cours des 6 premiers mois. En fait, on remarque que sur les 44 déclarations de soupçons produites d'avril 2016 à septembre 2017, aucune n'a été transmise à la Direction Générale. En revanche, si on considère le premier trimestre de l'exercice, sur 78 DS produites, 69 ont été transmises à la Direction Générale soit 88,46 %, il est tout aussi significatif pour le 2^{ème} trimestre de l'exercice, sur 40 DS produites, 30 ont été transmises à la Direction Générale, soit 65,22 %.

8. Typologies

L'absence de condamnation judiciaire en blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Haïti empêche l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) d'établir une typologie exhaustive de blanchiment. Cependant, l'importance de l'établissement de cette typologie pousse l'UCREF à déterminer et à mettre en exergue les secteurs les plus enclins à faciliter le blanchiment des avoirs.

Ainsi l'immobilier (acquisition de terrain et construction de maisons luxueuses), location de voitures, ventes de voitures d'occasion, les casinos et les établissements de jeux de hasard, le micro crédit et le commerce informel, sont les secteurs les plus vulnérables et méritent une attention soutenue de la part des autorités compétentes.

9. Action de formation du personnel

Dans l'objectif d'améliorer la productivité du personnel de l'UCREF, la Direction des Opérations et de Statistiques et la Direction d'analyse et d'investigation ont pu participer aux formations suivantes :

9.1. Le blanchiment, les techniques, les saisies et les critères d'alertes

Au cours du mois de novembre, deux (2) Analystes de DPF ont participé à une formation, organisée par le **TRACFIN** à la salle de formation de la Direction Centrale de la Police

Judiciaire (DCPJ) sur « *le blanchiment, les techniques et les saisies, les critères d'alertes* » et autres thèmes qui englobent le blanchiment.

9.2. Anti-corruption Forum Academic Criminal Justice Criminal Seminar

Au cours du mois de novembre 2016, une invitation a été lancée au Directeur des Opérations et de Statistiques (DOS) par la **Section des Affaires de Stupéfiants** et de l'Application de la Loi de l'ambassade des Etats-Unis en Haïti (INL), pour une formation sur : « *Anti-corruption Forum Academic Criminal Justice* » à Roswell, New Mexico, aux Etats-Unis d'Amérique et qui s'est réalisée du 14 novembre au 12 décembre 2016.

9.3. International Financial Enforcement Seminar

Dans le cadre de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité, la Section des Affaires de Stupéfiants et de l'Application de la Loi de l'ambassade des Etats-Unis en Haïti (INL) a lancé une invitation reçue par l'UCREF, le 4 mai 2017, pour une formation aux Etats-Unis sur « *International Financial Enforcement* » au cours de la période allant du 9 mai au 31 mai 2017 à New Mexico. Cette formation a eu lieu dans les locaux de l'Académie International pour l'Application de la Loi (ILEA) et trois (3) employés de l'UCREF y ont pris part.

Cette formation révèle une grande source d'information et de ressource ainsi qu'une bonne collaboration avec les institutions telles que : La « Drug Enforcement Agency » (DEA) et la « United States Secret Services » (USSS), pouvant assister notre pays dans la lutte contre la criminalité et plus précisément la criminalité financière. Durant cette période formation, de nouvelles connaissances ont été acquises et, parallèlement des relations de coopérations ont été initiées avec les Inspecteurs Généraux de la Police nationale d'Haïti (PNH), les Délégations Camerounaise et Congolaise.

9.4. Blanchiment et saisie des avoirs

En appui à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) haïtienne, l'Ambassade de France nous a proposé 3 places, dans une formation intitulée « *Blanchiment et saisie des avoirs criminels* ». Deux (2) Analystes Financiers affectés à la Direction d'Analyse et d'Investigation (DAI) et un (1) Analyste de DPF affecté à la Direction des Opérations et de Statistiques (DOS)

ont été choisis pour prendre part à cette formation. Cette formation a eu lieu dans la salle de formation de la DCPJ à Clercine au cours de la période allant du 17 au 21 Juillet 2017.

Certes, ces formations nous ont placés sur la bonne voie cependant, d'autres formations seront nécessaires pour renforcer la capacité de nos enquêteurs.

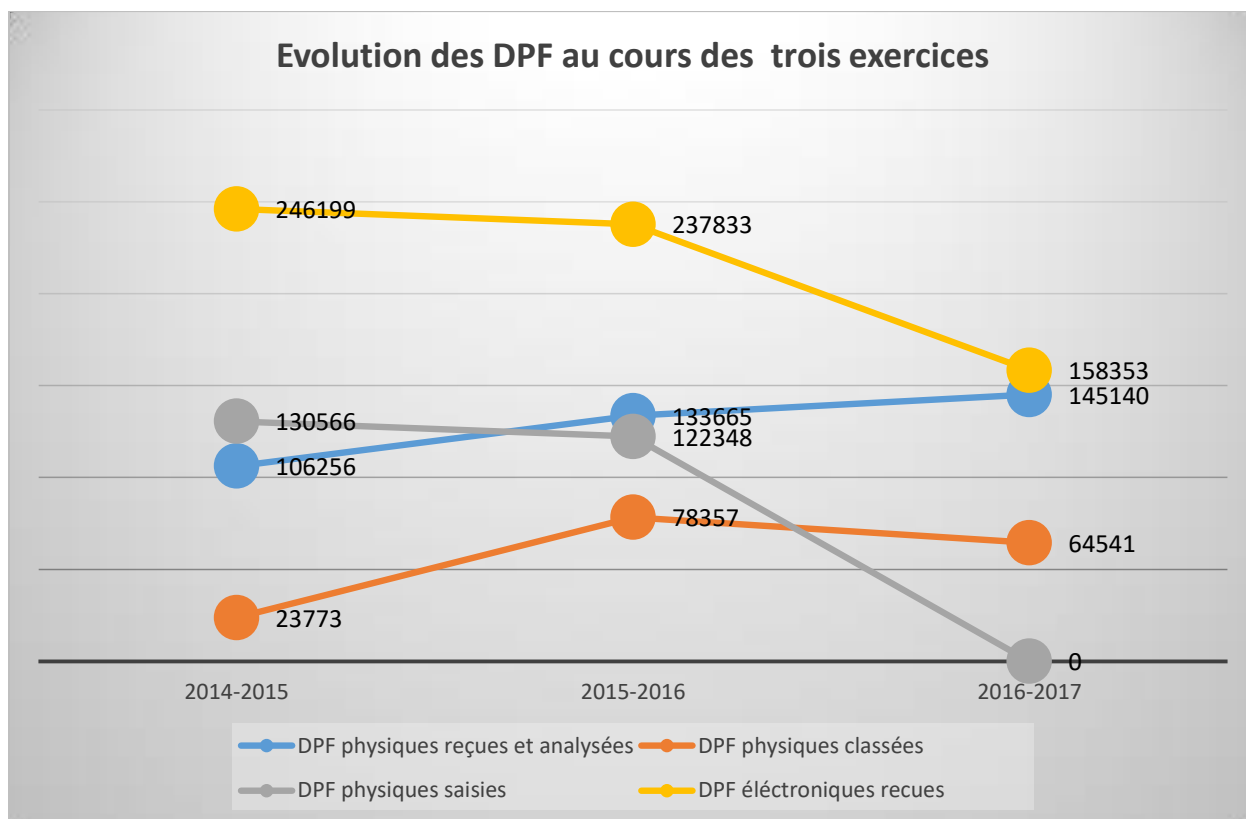
9.5. Comparaison des chiffres pour les trois exercices

Tableau 2

Activités	Ex 2014-2015	Ex 2015-2016	Ex 2016-2017
DPF physiques reçues et analysées	106256	133665	145140
DPF physiques classées	23773	78357	64541
DPF physiques saisies	130566	122348	-
DPF électroniques recues	246199	237833	328283
DS recues	32	127	353
DS produites par la DOS	-	54	99
DS transmises à la justice	-	6	-
DS traitées et classées	105	112	8
Requêtes traitées pour BAFE	74	53	11
Requêtes traitées pour ULCC	3	-	-
Formation	-	2	4
Requêtes traitées pour BAC	5	7	-
Africa/Europe/Latin America division de l'USAID	1	-	-

Ce tableau nous montre l'évolution des activités de l'UCREF sur les trois derniers exercices c'est-à-dire de 2014 à 2017. On a pu remarquer que les Déclarations de soupçons (DS) produites par la Direction des Opérations et de Statistiques (DOS) et transmises à la Direction Générale sont apparues au cours de l'exercice 2015-2016.

Graphique 5



Suivant ce graphique, l'UCREF a reçu 246199 DPF par voie électronique au cours de l'exercice 2014-2015, puis on a constaté une baisse de 3,4 % au cours de l'exercice suivant avec 237833 DPF électroniques reçues. Pour les DPF physiques reçues et analysées, on constate un scénario différent, car les DPF physiques reçues ne font qu'augmenter au cours de chaque exercice, en effet, pour l'exercice 2014-2015, on a reçu 106256, pour l'exercice 2015-2016, on enregistre une hausse de 25,8 % et encore une hausse de 8,6 % pour l'exercice 2016-2017 par rapport à l'exercice 2015-2016. Pour terminer, on remarque que sur les trois exercices les DPF classées évoluent en dent-de-scie, car on a une hausse au cours de l'exercice 2015-2016 par rapport à l'exercice précédent et une baisse de ces dernières au cours de l'exercice 2016-2017.

10. Conclusion

En guise de conclusion, on constate que les résultats ne sont pas si satisfaisants que ça, surtout, au niveau des dossiers traités et transmis. L'institution était vraiment bouleversée au cours de l'exercice 2016-2017, de sérieux doutes quant à sa capacité de faire correctement son travail planaient sur elle. Rétablir la confiance tout en restant sur la ligne tracée par la philosophie de la

lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'est donc avéré important. On peut dire que l'UCREF, pour le présent exercice, démarre sur de nouveaux rails. L'institution est munie d'une équipe renforcée dans presque toutes les positions, ce qui nous permet de prédire que l'institution sera plus à même d'accomplir sa mission, car la machine de lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme est nettement mieux huilée. D'ailleurs, des documents de planification et d'opération sont déjà rédigés dans une perspective d'améliorer les manières de faire afin que les résultats soient au rendez-vous au cours de l'exercice qui commence, et ceci, à tous les niveaux : « *Sensibilisation, Prévention et Détection* ».

Joseph Oldy BELLEGARDE

Directeur Général

Références

- ✓ Rapport de l'exercice 2014-2015
- ✓ Rapport de l'exercice 2015-2016
- ✓ **Journal le Moniteur:** Loi portant organisation et fonctionnement de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)